

COVID-19 : Fonds de solidarité

Information Coronavirus

Covid - 19



	Les Conditions ?	Le Calcul ?	Les Pièces justificatives ?
VOLET 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Bénéfice imposable 2019 < 60 000€ ET ● Soit fermeture administrative du cab du 1er au 31 mars 2020 ● Soit C.A = -50% en Mars 2020 par rapport à Mars 2019 ● +800€ d'indemnités journalières du 1er et 31 Mars 2020 = Pas d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises existantes avant le 1er mars => C.A de Mars 2019 comparé à Mars 2020 ● Entreprises créées après le 1er mars => C.A moyen de la création au 29 Février 2020, comparé à Mars 2020 ● <u>Entrepreneurs</u> : si congés maladie, AT ou maternité en Mars 2019 => C.A moyen du 1er Avril 2019 au 1er Mars 2020 ● Si bénéfice \leq -50% = Fonds de solidarité = 1500€ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de pièces justificatives (contrôles ultérieurs) ● Attestation sur l'honneur
VOLET 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Bénéficiaire du premier volet ● Minimum 1 salarié ● Non règlement de ses dettes à 30j ● Refus de prêt de trésorerie <p>Instruction du volet 2 par les régions</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Attestation sur l'honneur ● Résumé de situation + plan de trésorerie à 30j ● Montant du prêt demandé